



Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

République Française

Mairie de Marolles en Hurepoix

ARRETE

Nous, Maire de MAROLLES-en-HUREPOIX (Essonne)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETONS

Article 1 :

En raison de l'impraticabilité des terrains, le stade Norbert Batigne sera fermé pour les matches :

Du samedi 14 et dimanche 15 février 2026 inclus

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Gendarmerie de Marolles en Hurepoix et aux Policiers Municipaux, chacun étant chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté n'est pas transmis en Sous Préfecture, en application de la loi n° 227-1787 du 20 décembre 2007.

Fait à Marolles-en-Hurepoix,
Le 13 février 2026

Georges JOUBERT,

Maire